

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du jeudi 04 mai 2023**

La séance, faisant suite à la convocation du 27 avril 2023, est ouverte à dix heures en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Dominique LEMOINE, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Jean DELVERT.

Excusés : Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ (pouvoir à Elyane DELPY GOURSAT)

Absent :

Nous passons à l'ordre du jour

Fabienne DEROO est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 13 avril 2023 est approuvé avec une modification du bénéficiaire du pouvoir de Mr LEYMARIE qui était Mr Cédric MARTY et non Dominique LEMOINE.

Délibérations :

1. Détermination du tarif des repas de la cantine scolaire à compter de septembre 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le réexamen nécessaire du coût unitaire des repas de cantine facturés. En 2021 il a été fixé à 2.90€, puis 3.10€ en 2022. Compte tenu des frais réels des denrées, il convient de s'interroger sur le maintien à l'identique ou réévaluer ce tarif en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Il est proposé fixer le tarif à 3,30 € par repas.

Après inventaire et analyse des factures, les résultats ont été exposés et il ressort des débats qu'une augmentation du pris des repas s'impose pour faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- fixe à 3,30 € le tarif unitaire du repas de cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2023,
- modifie le règlement intérieur du service de cantine scolaire et autres supports sur lesquels le tarif est indiqué,
- et autorise le Maire à signer toutes les formalités relevant de cette décision

Délibération adoptée par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2. Emprunts pour le financement du minibus (demande du Crédit Agricole de certaines mentions complémentaires)

Dans le prolongement du vote relatif à l'acquisition d'un nouveau véhicule de type minibus Renault Trafic et son financement, le référent collectivités locales auprès de cette banque demande des mentions spécifiques dans la délibération, manquantes à celle votée le 13/04 dernier.

Il s'agit de 2 clauses :

- L'engagement de la Commune à rembourser le prêt,
- La précision sur les frais de dossiers à 150€ par dossier au lieu de 300€ par dossier.

Emprunt RELAIS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie afin de préfinancer l'attente de subventions.

Il est demandé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit relais aux conditions suivantes :

Montant : 5 920 €

Durée : 24 mois avec 21 mois de différé.

Taux variable : E3M + 3.77 % (un index négatif étant réputé égal à zéro)

Intérêts : trimestriels

Capital : in fine

Frais dossier : 150 €

Un premier tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

La collectivité de BALADOU s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

EMPRUNT COURT TERME

Il est demandé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit aux conditions suivantes

Montant : 10 200 €

Durée de l'amortissement : 60 mois

Taux : 4.29 % fixe

Périodicité : mensuelle

Echéance constante

Commission d'engagement : XX €

Débloqué : Tirage des fonds dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

Frais de dossier : 150€

La commune de Baladou s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La commune de Baladou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

-décide de souscrire un emprunt relai selon les conditions sus mentionnées,

-décide de souscrire un emprunt de court terme selon les conditions sus mentionnées

-autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des documents correspondants et procéder à toutes les formalités relevant de cette décision

Délibération adoptée par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3. Ciné Belle Etoile 2023

Monsieur le Maire remémore l'inscription de la commune à l'accueil de cette manifestation en plein air pour 2023, pour la 3ème édition. La date retenue est le mardi 04 juillet .

Comme chaque année, dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé le l'appel à candidature « Ciné Belle Étoile » à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouvert à tous, entre juillet et août 2023

La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot, le coût d'une séance en plein air est de 1 200 €. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 700€ du coût de la séance (soit 58%). Reste à charge pour l'organisateur 500€ (soit 42%).

Monsieur le Maire expose que l'organisation de l'édition 2023 a été retenue en collaboration avec l'association Martelaise « Les Félés de la BD » et que les frais inhérents à cette organisation se répartissent, comme convenu, à hauteur de 250€ pour la Commune et 250€ à l'association qui par ailleurs organisera une manifestation dans les heures précédant la projection. La commune assurera la mise en place des chaises pour le public.

Le lieu retenu est dans le bois au dessus de la mairie comme l'an passé, avec repli à la salle des fêtes si possible en cas d'intempéries.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Autorise la collaboration avec l'association Les Félés de la BD située à Martel (46) pour candidater à l'opération CINE BELLE ETOILE 2023,
- Consent à prendre en charge 50% du reste à charge au titre de la Commune, soit 250€ et prend en considération que l'association honorera les 50% restant du,
- Autorise Monsieur le Maire et le représentant de l'association à signer les documents afférents à l'opération,
- Autorise l'occupation du domaine public à cet effet, les arrêtés nécessaires seront pris ultérieurement avec les informations complémentaires nécessaires,
- et autorise le Maire à signer cette convention et toutes les formalités relevant de cette décision

Délibération adoptée par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses.

1. Mise à jour des commissions communales et extérieures - Remplacement de Mme Natacha CHASE conseillère démissionnaire (démission du 20/04/2023)

Il convient de mettre à jour les commissions et thématiques ainsi que de remplacer le nom du représentant de Baladou à certaines organisations extérieures.

En gras le responsable – animateur de la Commission ou de la thématique fixé au 10/06/2022. Jean Delvert est membre de droit de chaque groupe en tant que Maire

Commissions

- *Voirie & Espaces Verts* : Etienne, Fabienne, Dominique, **Cédric**, Claudette
- *Bâtiments Communaux* : François, Etienne, Dominique, **Cédric**
- *Urbanisme* : Elyane, Dominique, Etienne, Fabienne, François, Claudette.
- *Impôts & Finances* : Etienne, **François, Elyane, Cédric**
- *Communication*: Fabienne, Elyane, Claudette, **Etienne**
- *Aide Sociale* : Fabienne, Elyane
- *Adressage*: Etienne, Cédric, Dominique, **François**

Thématiques communales

- *Associations* : Claudette, **Elyane**
- *Ecole* :- **François**, Claudette, Elyane, Fabienne
- *Transport à la demande* : Fabienne, Dominique
- *Salle des Fêtes* : Elyane, Dominique
- *Bibliothèque* : Claudette, Elyane (délégation),
- *Achats divers* : Fabienne
- *Relations avec les agents techniques* : Dominique, Cédric.

Représentations au sein de CAUVALDOR (Communauté de Communes « Causses et Vallée de la Dordogne »)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE (choix imposé : maire + 1er adjoint) : Titulaire : Jean - Suppléant : Cédric

Référent Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'habitat (PLUIh) : Titulaire : Jean - Suppléant : Etienne

Référent social : Titulaire : Elyane - Suppléante : Fabienne

Référent culture : Titulaire : Claudette - Suppléant : ---

Référent enfance, écoles : Titulaire Cédric- Suppléant : ---

AUTRES ORGANISMES :

Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable SMECMVD : Titulaire : Jean - Suppléante : Fabienne

Fédération Départementale d'Énergie du Lot dit (FDEL) : Titulaire : Jean - Suppléant : Cédric

Comité National d'Action Sociale (dit CNAS) : Titulaire : Elyane - Suppléante : Fabienne

Syndicat Intercommunal AGEDI : Titulaire : Etienne - Suppléant : Cédric

Correspondant Défense – Préfecture : Titulaire : Fabienne - Suppléant : Dominique

Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers (dit SYDED) : Titulaire : Etienne - Suppléant : Dominique

Voie Verte : Titulaire : Etienne - Suppléant : à définir

2. Urbanisme – projet PLUIh

Une réunion s'est tenue le 03 mai dans les locaux de Vayrac de CAUVALDOR, en présence des 3 adjoints et du maire de Baladou avec le vice président de Cauvaldor en charge de l'urbanisme, sur l'exigence présentée par les services lors de la dernière réunion de réduire encore la surface potentielle de terrain à bâtir .

3. Location Multiservices

Le dossier de cautionnement France Actif déposé par Mme Mathilde Maury a été approuvé.
Il reste à valider le prêt bancaire.

4. Point sur les réunions extérieures

- 24 avril : conseil communautaire Vayrac
- 26 avril : Fédération Cuma du Lot, Chapelonne : présentation de matériel agricole
- 27 avril : Siège de Cauvaldor, analyse projet de reprise de la friche industrielle de Martel (ancienne déchetterie).
- 3 mai, 16h : réunion ADS Vayrac, point sur PLUIH :

Lors de sa réunion de travail avec les services ADS le 7 avril 2023, les propositions du Conseil pour réduire les surfaces à Urbaniser ayant été étudiées, ont été appelées à être à nouveau réduites de moitié par les Services de l'état.

Le Conseil n'ayant pas approuvé cette politique a décidé de rencontrer le Vice président de CAUVALDOR pour une demande d'arbitrage dans le but de défendre les intérêts des habitants de la commune. Le projet initial travaillé avec Mme BELMON en séance de travail est proposé dans son intégralité, sans modifications.

- 3 mai, 17h30 : réunion régie PLUIH, cinéma de Vayrac.

5. Point sur les dossiers en cours

- Nettoyage des banquettes et bas cotés des voies communales confié comme les années précédentes à Mr Eric CASTANET
- Organisation de la cérémonie du 8 mai, Rdv à 11h15 puis Apéritif à la Salle des Fêtes
- Demande de domiciliation de siège social par l'association GROOVELAND sur la commune de Baladou. Aucun membre ne résidant sur la commune, la demande est rejetée à l'unanimité
- Demande de la Société BEYNAT ROCHE d'implantation d'un site de stockage pour le fuel et gazole en remplacement des sites de MARTEL et SOUILLAC.
Le conseil émet un avis favorable, en attente de proposition d'un site permettant l'implantation de cette activité avec la contrainte d'accès à un semi-remorque
- Bicentenaire Louis Vicat : l'exposition « Au secours, ma rivière déborde » est confirmée semaine 25, du 20 au 27 juin 2023.

La seconde exposition demandée semaine 26 sur l'histoire et la restauration du Pont Louis Vicat est rejetée car la salle des fêtes est déjà réservée pour un mariage.

En l'absence d'autre possibilité, l'exposition sera reprogrammée en 2024 et fera l'objet d'une nouvelle demande.

- Assainissement : Suite au passage et du contrôle des installations d'assainissement non collectif par les services du SPANC, représentés par Mme Marina LASCoux, il a été demandé de clôturer l'assainissement de l'école qui représente un danger potentiel pour les enfants, et clôturer la fosse de la Mairie ainsi qu'effectuer une vidange annuelle du bac à graisse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 22 heures et 30 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

--oo00oo--



Baladou le 09/05/2023

Jean Delvert
le Maire

Jean Delvert